Vos droits linguistiques dans le système de santé des TNO



Hello - Bonjour !

Le droit aux services en français

Aux Territoires du Nord-Ouest, le système de santé est de compétence territoriale, encadré par la Loi sur les langues officielles des TNO.

- Vous pouvez demander à recevoir :
 - ✔ votre service en français
 - ✔ de l'information médicale en français
 - ✔ des formulaires traduits

Et si ce droit n'est pas respecté ?

1 Vous pouvez exprimer votre avis auprès du GTNO

- **Option 1 : *rétroaction informelle***

Vous pouvez remplir un formulaire de commentaires sans attendre de réponse officielle. Votre identité restera confidentielle.

- **Option 2 : *plainte formelle ou demande de réponse officielle***

Vous pouvez écrire une plainte à l'un des services suivants : ***Le Secrétariat aux affaires francophones***, ***Services TNO*** ou ***Le coordonnateur des services en français du*** *ministère*, du conseil ou de l'organisme du GTNO pertinent.

2 Vous pouvez porter plainte au Commissariat aux langues

Si vos droits linguistiques n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une plainte formelle auprès du :

Commissariat aux langues officielles des TNO
867-920-6848
admin@olc-cla.ca
Formulaire : olc-cla.ca/fr/plaintes

Toutes les plaintes sont traitées de manière confidentielle.

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à exprimer votre satisfaction auprès du GTNO lorsque des services en français vous sont offerts. Il est important de souligner et de reconnaître les efforts déployés par les coordonnateurs et coordonnatrices des services de santé en français aux TNO.

Réseau TNO Santé

LA FÉDÉRATION FRANCO-TÉNOISE